ECOLE SUPERIEURE D'ART D'AVIGNON

ENTRER EN COMMISSION D'ÉQUIVALENCE

La commission d'équivalence concerne les étudiant·es ayant commencé leurs études dans d'autres écoles d'arts agréées par le ministère de la Culture, celles ou ceux issu·es d'un cursus universitaire en arts plastiques ou en arts appliqués (passerelle Éducation Nationale / Ministère de la Culture) ou celles ou ceux qui ont accompli une ou plusieurs années d'études artistiques dans un autre établissement d'enseignement supérieur, non agréé par le ministère de la Culture.

Modalités d'admission

Un lien pour s'inscrire sur le logiciel de scolarité accompagné d'un manuel seront publiés sur le site internet de l'ESAA (www.esaavignon.fr) à partir du **15 janvier 2027**.
Liste des Documents demandés lors de votre inscription :
- Carte d'identité ou passeport
- Une photo d'identité réglementaire
- Une lettre précisant vos motivations, vos projets d'étude et professionnel et notamment le choix d'intégrer l'ESAA
- Un dossier de travaux personnels (reproduction de vos travaux plastiques, photographies, vidéos, peintures, textiles, son, etc., et un dossier personnel décrivant votre expérience et vos formations). Format numérisé PDF à votre nom et prénom
- Le formulaire d'inscription complet
- Une copie du dossier pédagogique : copie des diplômes obtenus (BAC, BTS, Licence, DNA), du relevé de notes du baccalauréat, du certificat de scolarité de l'année en cours et des relevés de notes ou crédits pour chaque année d'études.

Conditions & Frais d'inscriptions

Les frais d'inscription s'élèvent à 45 €.
Le paiement se fait en ligne sur Taïga.

L'admission définitive est subordonnée à l'avis de la commission sous réserve de l'obtention des crédits et/ou de réussite aux examens.

Seul·es les candidat·es ayant obtenu les crédits et diplômes nécessaires au regard du niveau d'admission pourront s'inscrire définitivement à l'ESAA.

Pour être recevable à l'admission en DNA2 ou en DNA3, les candidat·es doivent justifier de 60 crédits européens par année.

L'admission en Master (année 4) est subordonnée à l'obtention du Diplôme National d'Art.

Pour toutes questions : pedagogie@esaavignon.fr

Calendrier

7 mai 2027 : Date limite pour compléter le dossier de candidature sur le logiciel de scolarité Taïga

11 mai 2027 : Envoi du calendrier des entretiens pour les candidat·es sélectionné·es et des liens de connexion aux entretiens

13 et 14 mai 2027 : Entretiens à distance via Teams

À partir du 24 mai 2027 : Résultats par mail

Étudiant·es étranger·es

- Pour les étudiant·es non-francophones, attestation de niveau de langue B1 (sauf dérogation) de moins de 2 ans. Coordonnées des centres agréés par le CIEP - www.ciep.fr.
- Numéro d'identification Campusfrance pour tous·tes les candidat·es étranger·es ou bien le titre de séjour pour les candidat·es résidant déjà en France.
- Certificat de scolarité du dernier établissement fréquenté.
- La traduction des diplômes obtenus et du certificat d'authentification obligatoire des diplômes obtenus (credentials reports).